

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**Ministère de la Défense Nationale
Direction du Service Social**

**MISE EN DEMEURE N°02
(Publiable)**

L'Entreprise **BOUCETTA HAMZA**, dont le siège social est situé à CITE MADJENICHE, wilaya de Biskra, titulaire du Contrat n° 01/2023, du 01/08/2023, relatif l'acquisition d'ameublement au profit des Centres de Vacances relevant de la Direction du Service Social / MDN, et compte tenu de :

- Retard dans les délais d'attribution de l'ameublement ;
- N'a pas honorée ses engagements contractuels.

Compte tenu de l'expiration des délais contractuels, et après mise en demeure N° 01, l'entreprise est mise en demeure N° 02, dans un délai de Huit (08) jours, à compter de la date de réception de cette mise en demeure, pour la levée de ces carences ;

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la Direction du Service Social, procédera à la résiliation aux torts de l'entreprise.